Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le 20/07/2023
ID : 083-200031623-20230712-4142023-DE

Contrat de Baie
RADE DE TOULON
& ÎLES D'OR

# Enjeu A : Réduire les pollutions

## Action n°10

| CONTRAT DE BAIE DE LA RADE DE TOULON ET DES ILES D'OR [2023-2027] | |
|---|---|
| **Parc naturel Régional de la Sainte Baume** | **Mise en œuvre du réseau complémentaire de suivi quantitatif et qualitatif des eaux souterraines stratégiques de la Sainte Baume** |

| CLASSEMENT DE L'OPERATION | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Objectif(s) du Contrat de baie visé | **A.1. Développer des réseaux de suivi pérennes de la qualité des eaux sur le territoire du Contrat de baie** | | | |
| Nature de l'opération | ☐ Etude | ☐ Travaux | ☐ Etude et travaux | ☐ Gestion / Exploitation |
| | ☑ Suivi | ☑ Animation | ☐ Communication / Sensibilisation | |

| DESCRIPTION DE L'OPERATION | |
|---|---|
| Localisation de l'opération | 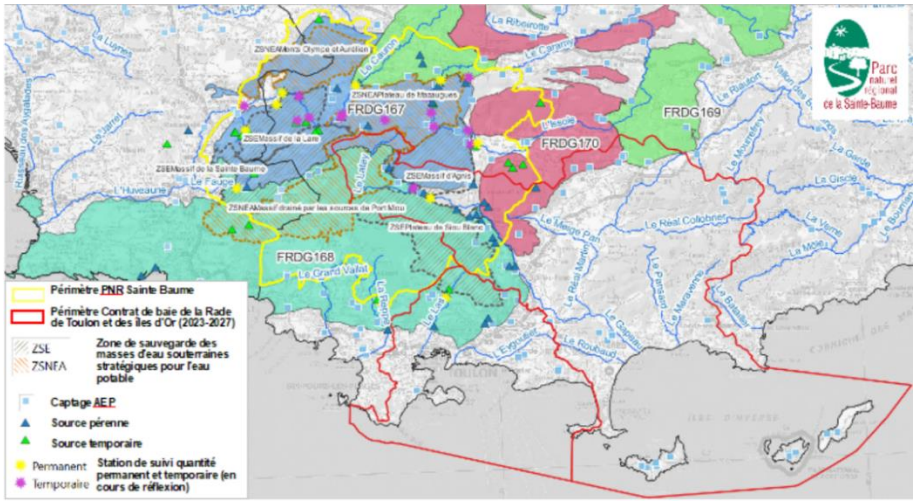 <br>Carte identifiant les périmètres de gestion du PNR de la Sainte Baume et du contrat de baie de la Rade de Toulon et des iles d'Or (2023-2027) et la localisation des points de suivi quantité (à valider) et des sources pérennes et temporaires identifiées pour la réflexion de suivi qualité (à valider).<br><br>La mise en place de ce dispositif de suivi des eaux souterraines porte sur un périmètre intéressant les unités hydrogéologiques de type karstique identifiées comme ressource stratégique pour l'eau potable qui sont :<br>- en intégralité, l'unité FRDG167 « Massifs calcaires de la Sainte-Baume, du Mont Aurélien et de l'Agnis »,<br>- pour partie, l'unité FRDG168 « Calcaires du Bassin du Beausset et du Massif des Calanques » qui s'étendent vers le Sud-Est jusqu'aux sources de Dardennes et vers le Sud-Ouest jusqu'aux sources de Port Miou,<br>- puis l'unité FRDG170 « Massifs calcaires du Centre Var » appartenant aux massifs du Pilon St Clément et de la Loube (partie orientale comprise en le périmètre du PNR de la Sainte Baume). |

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 083-200031623-20230712-4142023-DE

| | |
|---|---|
| | Il s'intéresse ainsi, entre autres, à l'unité karstique du plateau de Siou-Blanc définie comme « zone de sauvegarde » et alimentant le bassin versant du Ragas compris dans le contrat de baie. |
| Contexte et objectif / gain environnemental attendu | Le projet d'un réseau pérenne de suivis quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines complémentaire aux réseaux existants, s'inscrit dans la démarche initiée fin 2018 par le Parc naturel régional de la Sainte Baume de définir la gestion des ressources en eau considérées comme stratégique par le SDAGE. Il découle notamment de la stratégie d'action visant à renforcer la protection et à améliorer la connaissance des zones de sauvegarde définies pour la préservation à long terme du potentiel d'exploitation de l'eau potable. Les objectifs sont les suivants :<br>- Le suivi des débits des sources et des cours d'eau directement à l'aval de ces sources (24 points prévisionnels), permettra de mieux comprendre le soutien d'étiage des aquifères karstiques aux cours d'eau.<br>- Le suivi de niveaux piézométriques des nappes (7 points prévisionnels), par le biais de piézomètres existants et/ou dans des grottes, apportera des connaissances sur les niveaux d'eau dans les karsts et leur fluctuation qui sont quasi inexistantes aujourd'hui.<br>- Enfin le suivi qualitatif des masses d'eau souterraines karstiques par des prélèvements (20 prélèvements prévisionnels) et analyses en laboratoire d'eau souterraine brute via des sources et des forages existants, devra compléter la caractérisation de l'état chimique des ressources en eau de la Sainte Baume, en particulier dans des secteurs à enjeux (pollutions potentielles en lien avec des activités industrielles et agricole) et ainsi renforcer les connaissances déjà acquises par les réseaux de surveillance la Directive Cadre sur l'Eau (réseau de contrôle opérationnel (RCO) et réseau de contrôle de surveillance (RCS)). |
| Contenu technique de l'opération | Ce projet de réseau local et complémentaire de suivi des eaux souterraines est proposé dans un objectif de complémentarité avec les réseaux existants. Ainsi il est prévu que l'exploitation des données de ces nouveaux suivis soit faite en intégrant les suivis des autres réseaux. La fin de l'année 2022 aura permis d'établir un avant-projet du dispositif de suivi comprenant : l'inventaire des réseaux existants, une pré-localisation de points de suivis complémentaires, l'acquisition de matériels pour la réalisation de mesures ponctuelles, la rencontre des différents producteurs et gestionnaires de données actuels en vue de créer un comité technique à activer en 2023. En 2023 l'opération se déroulera en 5 actions :<br><br>1) <u>L'animation d'un à deux comités techniques avec les gestionnaires de réseau</u> existant et acteurs intéressant la démarche de suivi afin de valider la proposition du projet de réseau et se mettre d'accord sur les nouveaux points de suivi en lien avec les autres démarches de suivi portées entre autre par la DREAL, le BRGM, les syndicats de rivières…,définir précisément les caractéristiques de chacun des points (acquisition de mesures terrain, bancarisation et valorisation des données), réfléchir sur la mise à disposition des données nouvellement produites par le PNR mais également celles issues des réseaux existants afin de construire un « modèle d'évaluation globale » des masses d'eau souterraine à l'échelle du territoire de la Sainte Baume.<br>2) <u>La réalisation de campagnes de mesures ponctuelles</u> des débits sur les points présélectionnés en vue de valider la faisabilité technique et financière d'équipements pour des suivis en continu et pérennes à partir de 2024.<br>3<u>) La réalisation de campagnes de prélèvements et analyse d'eau</u> souterraines en vue d'établir des états de la qualité de certaines masses d'eau actuellement non suivis par les réseaux de surveillance existants ou qui nécessitent d'approfondir les connaissances au regard de sites ou d'activités pouvant affecter la qualité des eaux souterraines.<br>4<u>) Le développement d'un outil type « cartographie interactive »,</u> pour diffuser, en collaboration avec l'ensemble des producteurs et gestionnaires, des données de suivi et d'observation des masses d'eau souterraines avec |

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
Reçu en préfecture le 20/07/2023
Publié le
ID : 083-200031623-20230712-4142023-DE

| | |
|---|---|
| | notamment la possibilité d'une déclinaison « grand public ».<br>5) <u>L'élaboration de rendu présentant :</u> les suivis réalisés en 2023, sur la base d'une évaluation financière, l'élaboration d'une proposition de pérennisation du réseau de suivi sur le moyen et long terme à valider en comité technique, le détail spécifique de la faisabilité technique et financière de suivi en continu de certains points à mettre en œuvre en 2024. |
| **MONTANT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL** | |
| Montant prévisionnel de l'opération (HT) | Montant salaire agent (salaire brut + charges) : 22 100 €<br>Montant prestations extérieur SIG : 1 400 € HT<br>Montant prestation extérieurs (analyses en laboratoire) : 12 600 €<br>**Montant prévisionnel total de l'opération pour 2023 : 36 100 €** |

| Co-financements possibles | ***Partenaire financier*** | ***Taux*** | ***Assiette éligible*** | ***Aide financière*** |
|---|---|---|---|---|
| | Agence de l'Eau RMC | 70% | 36 100€ | 25 270€ |
| | Région SUD | | | |
| | Département du Var | | | |

| | |
|---|---|
| Commentaires | <u>Contrepartie demandée par l'Agence de l'eau</u> : année d'engagement (2023) |
| **CALENDRIER DE L'OPERATION** | |

| Calendrier prévisionnel de l'opération | **2023** | **2024** | **2025** | **2026** | **2027** |
|---|---|---|---|---|---|
| | *Mise en œuvre des 5 actions du réseau de suivi complémentaire des ESO* | *Continuité des suivis avec la mise en œuvre en plus de suivis en continu* | | | |

| | |
|---|---|
| Année d'engagement (notification / ordre de service) | 2023 |
| Conditions de mise en œuvre et de faisabilité | La réalisation du projet est conditionnée par l'obtention de la subvention de l'AERMC. |
| **SUIVI ET EVALUATION DE L'OPERATION** | |
| Indicateurs de suivi de la réalisation de l'action | ☞ Nombre de comité technique<br>☞ Nombre de campagne de mesures de débits et de prélèvements d'eau<br>☞ Réalisation d'un bulletin de suivi annuel |
| **LIENS DE L'OPERATION AVEC LES DOCUMENTS CADRE ET LES AUTRES DEMARCHES DU TERRITOIRE** | |
| Lien avec le SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2022-2027 (DCE) | |
| Lien avec le DSF Méditerranée (DCSMM) | |
| Lien avec les autres démarches du territoire | |